

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE EASTERN SHORES

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores tenue aux bureaux administratifs de la commission scolaire située au 40, rue Mountsorrel, New Carlisle, Québec, le mardi 7 mai 2024, à compter de 18 h 30. Les personnes suivantes étaient présentes :

COMMISSAIRES : W. Gifford président
R. Mundle, vice-président (vidéoconférence)
M. E. Beaulieu
M. O'Brien (vidéoconférence)
J. McWhirter (vidéoconférence)
S. Jerome (vidéoconférence)
K. Ward
G. Hayes
D. Hunt
D. Bourgouin (vidéoconférence)
K. Dickson (vidéoconférence)

COMMISSAIRES PARENTS : K. Mackenzie
R. Di Tanna (vidéoconférence)
R. Stewart (vidéoconférence)
J. Bizeau (vidéoconférence)

DIRECTRICE GÉNÉRALE : D. Simoneau
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE : J. Bradbury, directrice des services d'éducation aux adultes et de formation professionnelle (vidéoconférence)

AUTRES : M. Hayes-Dow, directrice de la technologie de l'information, du transport et de l'organisation scolaire (vidéoconférence)
D. Foltin, directeur des services éducatifs (vidéoconférence)
A. Dupuis, directrice des ressources humaines
S. Ward, directrice des services financiers
M.A. Cooke; responsable de la gestion administrative (vidéoconférence)

ABSENT : M. E. Beaulieu, D. Gauthier

Le président, W. Gifford, procède à l'ouverture de la séance ordinaire du Conseil des commissaires et souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

1. **CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

2. **SERMENT D'ENTRÉE EN FONCTION - SARAH THOMAS JEROME**

La commissaire Sarah Thomas Jerome, représentante de la circonscription 4, a prêté serment le 8 avril 2024 en présence du secrétaire général, Denis Gauthier.

3. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

C24-05-124 Il est proposé par D. Hunt que l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores soit approuvé.
ADOPTÉ

4. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Lecture du procès-verbal

4.1.1 Séance du 26 mars 2024

C24-05-125 Il est proposé par K. Mackenzie que, attendu que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores tenue le 26 mars 2024 a été transmis aux membres six heures avant la tenue de la séance, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce dernier conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*
ADOPTÉ

4.1.2 Séance du 1^e mai 2024

C24-05-126 Il est proposé par K. Mackenzie que, attendu que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores tenue le 1er mai 2024 a été transmis aux membres six heures avant la tenue de la séance, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce dernier conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*
ADOPTÉ

4.2 Approbation du procès-verbal

4.2.1 Séance du 26 mars 2024

C24-05-127 Il est proposé par K. Dickson que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la CSES tenue le 26 mars 2024 soit approuvé.
ADOPTÉ

4.2.2 Séance du 27 février 2024

C24-05-128 Il est proposé par K. Mackenzie que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires de la CSES tenue le 1^e mai 2024 soit approuvé.
ADOPTÉ

5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Il n'y a pas de sujets à traiter.

6. CORRESPONDANCE

Il n'y a pas de correspondance à traiter.

7. RAPPORT DU PRÉSIDENT

Il n'y a pas de sujets à traiter.

8. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

8.1 Présentation du rapport de la directrice générale

La directrice générale présente brièvement son rapport mensuel et invite les commissaires à poser des questions.

9. **COMITÉ CONSULTATIF SUR LES BESOINS PARTICULIERS / COMITÉ CENTRAL DE PARENTS**

9.1 **Comité consultatif sur les besoins particuliers (CCBP)**

La commissaire parent R. Di Tanna présente les activités du CCBP au cours de l'année scolaire. La présentation PowerPoint est reçue et versée au dossier.

9.2 **Comité central de parents (CCP)**

Il n'y a pas de sujets à traiter

10. **POINTS DE RÉOLUTION**

10.1 **Avis de motion : jour, heure et lieu des réunions du Comité exécutif et du Conseil des commissaires.**

Un avis de motion a été déposé par le commissaire K. Ward pour amender le règlement 8 afin de fixer le jour, l'heure et le lieu des réunions du Conseil et de l'exécutif pour l'année scolaire 2024-2025.

10.2 **CONTRAT DE RÉNOVATION AU CARREFOUR - CEA / CFP WAKEHAM**

ATTENDU QU'UN appel d'offres public a été publié sur SEAO, le 15 avril 2024 avec le numéro de référence 1837220 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues par la Commission scolaire Eastern Shores à la date et à l'heure précisées dans l'appel d'offres ;

ATTENDU QUE Mathieu Fleury Architecte a vérifié tous les documents requis dans toutes les offres reçues et conclut que toutes les offres sont conformes ;

ATTENDU QU'après vérification, Mathieu Fleury Architecte nous recommande de retenir les services de la soumission conforme la plus basse reçue de Rénovation CM inc. ;

C24-05-129

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire R. Mundle que Rénovation CM inc. soit accordé le contrat pour le projet susmentionné au montant de 903 000 \$ plus les taxes applicables ; et

QUE la directrice générale, Denise Simoneau, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Commission scolaire Eastern Shores, tous les documents connexes ;

ADOPTÉ

10.3 L'école de Grosse-Île rénovation 2025 (réfection de l'enveloppe extérieure et divers travaux extérieurs)

10.3.1 Engagements des professionnelles – architectes

CONSIDÉRANT l'obligation faite à la CSES de procéder à un appel d'offres public, l'estimation par le MEQ pour les honoraires d'architectes étant supérieurs à 133 800\$;

CONSIDÉRANT également l'obligation de la CSES de former un comité de sélection d'au moins trois membres pour évaluer qualitativement les offres des firmes de professionnels;

CONSIDÉRANT par le fait même l'obligation de nommer un secrétaire dûment accrédité par le Secrétariat du Conseil du trésor pour ledit comité de sélection;

CONSIDÉRANT que la direction générale de la CSES s'est bien conformée aux exigences ci-haut mentionnées en nommant trois membres dudit comité de sélection et un secrétaire dûment accrédité, et ce, avant la publication de l'Appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la CSES a fait préparer un *Avis d'appel d'offres* et un *Document d'appel d'offres* conformes aux exigences réglementaires applicables aux organismes publics en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics;

CONSIDÉRANT que la CSES a publié sur SEAO, en date du 15 mars 2024, ledit Avis d'appel d'offres et ledit Document d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT qu'une (1) firme d'architectes a présenté leurs offres de services pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux du projet à la CSES à l'intérieur de la limite fixée, soit le 12 avril 2024 à 14:00;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse par le secrétaire du comité de sélection, en présence d'un témoin, la firme d'architecte a été jugée admissible et conforme;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse et de l'évaluation par chacun des trois membres du comité de sélection, celui-ci s'est réuni pour une séance de mise en commun dans le but d'attribuer une note faisant consensus sur les critères précisés dans le *Document d'appel d'offres*;

CONSIDÉRANT que le Comité de sélection à la suite de son analyse de l'offre de service a procédé le 19 avril 2024 à l'établissement des notes faisant l'objet du consensus des 3 membres;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet exercice tenu à Québec, le 19 avril 2024, sous la coordination et les directives clairement exprimées de le secrétaire du comité de sélection, la firme d'architectes Proulx et Savard a obtenu la meilleure note, soit 86,8 %;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection recommande que soit retenue la firme d'architectes Proulx et Savard qui a obtenu le meilleur pointage à l'évaluation des offres et cela tel que consigné dans le rapport officiel du secrétaire dudit comité.

C24-05-130

IL EST PROPOSÉ par K. Dickson que la CSES retienne les services des architectes Proulx et Savard dans le cadre des services requis pour la réfection de l'enveloppe extérieure et divers travaux extérieurs à l'école de Grosse-Île, puisque cette firme a obtenu le meilleur pointage selon la recommandation du Comité de sélection, le tout conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics et à la réglementation qui en découle; et

QU'en conséquence la CSES autorise la directrice générale, Denise Simoneau, à signer tous les documents nécessaires pour ce faire.

ADOPTÉ

10.4. École secondaire de New Richmond 2026 (fenêtres / toilettes)

10.4.1 Résolution pour mandater une firme d'architecte

CONSIDÉRANT l'obligation faite à la CSES de procéder à un appel d'offres public, l'estimation par le MEQ pour les honoraires d'architectes étant supérieure à 133 800\$;

CONSIDÉRANT également l'obligation de la CSES de former un comité de sélection d'au moins trois membres pour évaluer qualitativement les offres des firmes de professionnels;

CONSIDÉRANT par le fait même l'obligation de nommer un secrétaire dûment accrédité par le Secrétariat du Conseil du trésor pour ledit comité de sélection;

CONSIDÉRANT que la direction générale de la CSES s'est bien conformée aux exigences ci-haut mentionnées en nommant trois membres dudit comité de sélection et un secrétaire dûment accrédité, et ce, avant la publication de l'Appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la CSES a fait préparer un *Avis d'appel d'offres* et un *Document d'appel d'offres* conformes aux exigences réglementaires applicables aux organismes publics en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics;

CONSIDÉRANT que la CSES a publié sur SEAO, en date du 15 mars 2024, ledit Avis d'appel d'offres et ledit Document d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT qu'une (1) firme d'architectes a présenté leur offre de services pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux du projet à la CSES à l'intérieur de la limite fixée, soit le 12 avril 2024 à 14:00;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse par le secrétaire du comité de sélection, en présence d'un témoin, la firme d'architecte a été jugée admissible et conforme;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse et de l'évaluation par chacun des trois membres du comité de sélection, celui-ci s'est réuni pour une séance de mise en commun dans le but d'attribuer une note faisant consensus sur les critères précisés dans le *Document d'appel d'offres*;

CONSIDÉRANT que le Comité de sélection à la suite de son analyse de l'offre de services a procédé le 19 avril 2024 à l'établissement des notes faisant l'objet du consensus des 3 membres;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet exercice tenu à Québec, le 19 avril 2024, sous la coordination et les directives clairement exprimées de le secrétaire du comité de sélection, la firme d'architectes Proulx et Savard a obtenu la meilleure note, soit 87,8 %;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection recommande que soit retenue la firme d'architectes Proulx et Savard qui a obtenu le meilleur pointage à l'évaluation des offres et cela tel que consigné dans le rapport officiel du secrétaire dudit comité.

C24-05-131

IL EST PROPOSÉ par K. Mackenzie que la CSES retienne les services des architectes Proulx et Savard dans le cadre des services requis pour le remplacement de toutes les fenêtres et la réfection complète des blocs sanitaires à l'école New Richmond, puisque cette firme a obtenu le meilleur pointage selon la recommandation du Comité de sélection, le tout conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics et à la réglementation qui en découle; et

QU'en conséquence la CSES autorise la directrice générale, Denise Simoneau, à signer tous les documents nécessaires pour ce faire.

ADOPTÉ

10.4.2 Résolution pour mandater des firmes d'ingénierie

CONSIDÉRATION l'obligation faite à la CSES de procéder à un appel d'offres public, l'estimation par le MEQ pour les honoraires d'ingénieurs étant supérieure à 133 800\$;

CONSIDÉRANT également l'obligation de la CSES de former un comité de sélection d'au moins trois membres pour évaluer qualitativement les offres des firmes de professionnels;

CONSIDÉRANT par le fait même l'obligation de nommer un secrétaire dûment accrédité par le Secrétariat du Conseil du trésor pour ledit comité de sélection;

CONSIDÉRANT que la direction générale de la CSES s'est bien conformée aux exigences ci-haut mentionnées en nommant trois membres dudit comité de sélection et un secrétaire dûment accrédité, et ce, avant la publication de l'Appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la CSES a fait préparer un *Avis d'appel d'offres* et un *Document d'appel d'offres* conformes aux exigences réglementaires applicables aux organismes publics en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics;

CONSIDÉRANT que la CSES a publié sur SEAO, en date du 15 mars 2024, ledit Avis d'appel d'offres et ledit Document d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que deux (2) firmes d'ingénierie ont présenté leurs offres de services pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux du projet à la CSES à l'intérieur de la limite fixée, soit le 12 avril 2024 à 14:00;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse par la secrétaire du comité de sélection, en présence d'un témoin, les firmes d'ingénierie ont été jugées admissibles et conformes;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse et de l'évaluation par chacun des trois membres du comité de sélection, celui-ci s'est réuni pour une séance de mise en commun dans le but d'attribuer à chacune des firmes une note faisant consensus sur les critères précisés dans le *Document d'appel d'offres*;

CONSIDÉRANT que le Comité de sélection à la suite de son analyse des offres de services a procédé le 26 avril 2024 à l'établissement des notes faisant l'objet du consensus des 3 membres;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet exercice tenu à Québec, le 26 avril 2024, sous la coordination et les directives clairement exprimées du secrétaire du comité de sélection, la firme d'ingénierie WSP a obtenu la meilleure note, soit 93.0 %;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection recommande que soit retenue la firme d'ingénierie WSP qui a obtenu le meilleur pointage à l'évaluation des offres et cela tel que consigné dans le rapport officiel de la secrétaire dudit comité.

C24-05-132

IL EST PROPOSÉ par K. Ward que la CSES retienne les services des ingénieurs WSP dans le cadre des services requis pour le remplacement de toutes les fenêtres et la réfection complète des blocs sanitaires à l'école New Richmond, puisque cette firme a obtenu le meilleur pointage selon la recommandation du Comité de sélection, le tout conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics et à la réglementation qui en découle; et

QU'en conséquence la CSES autorise la directrice générale, Denise Simoneau, à signer tous les documents nécessaires pour ce faire.

ADOPTÉ

10.5 École secondaire Baie-Comeau 2027 (Système de chauffage):

10.5.1 Résolution pour mandater des firmes d'ingénierie

CONSIDÉRANT l'obligation faite à la CSES de procéder à un appel d'offres public, l'estimation par le MEQ pour les honoraires d'ingénieurs étant supérieure à 133 800\$;

CONSIDÉRANT également l'obligation de la CSES de former un comité de sélection d'au moins trois membres pour évaluer qualitativement les offres des firmes de professionnels;

CONSIDÉRANT par le fait même l'obligation de nommer un secrétaire dûment accrédité par le Secrétariat du Conseil du trésor pour ledit comité de sélection;

CONSIDÉRANT que la direction générale de la CSES s'est bien conformée aux exigences ci-haut mentionnées en nommant trois membres dudit comité de sélection et un secrétaire dûment accrédité, et ce, avant la publication de l'Appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la CSES a fait préparer un *Avis d'appel d'offres* et un *Document d'appel d'offres* conformes aux exigences réglementaires applicables aux organismes publics en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics;

CONSIDÉRANT que la CSES a publié sur SEAO, en date du 15 mars 2024, ledit Avis d'appel d'offres et ledit Document d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que trois (3) firmes d'ingénierie ont présenté leurs offres de services pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux du projet à la CSES à l'intérieur de la limite fixée, soit le 12 avril 2024 à 14:00;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse par la secrétaire du comité de sélection, en présence d'un témoin, les firmes d'ingénierie ont été jugées admissibles et conformes;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse et de l'évaluation par chacun des trois membres du comité de sélection, celui-ci s'est réuni pour une séance de mise en commun dans le but d'attribuer à chacune des firmes une note faisant consensus sur les critères précisés dans le Document d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que le Comité de sélection à la suite de son analyse des offres de services a procédé le 26 avril 2024 à l'établissement des notes faisant l'objet du consensus des 3 membres;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet exercice tenu à Québec, le 26 avril 2024, sous la coordination et les directives clairement exprimées du secrétaire du comité de sélection, la firme d'ingénierie WSP a obtenu la meilleure note, soit 91.3 %;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection recommande que soit retenue la firme d'ingénierie WSP qui a obtenu le meilleur pointage à l'évaluation des offres et cela tel que consigné dans le rapport officiel de la secrétaire dudit comité.

C24-05-133

IL EST PROPOSÉ par G. Hayes que la CSES retienne les services des ingénieurs WSP dans le cadre des services requis pour le remplacement du système de chauffage à l'école secondaire Baie-Comeau, puisque cette firme a obtenu le meilleur pointage selon la recommandation du Comité de sélection, le tout conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics et à la réglementation qui en découle; et

QU'en conséquence la CSES autorise la directrice générale, Denise Simoneau, à signer tous les documents nécessaires pour ce faire.

ADOPTÉ

10.6 Comités de commissaires - Remplacement d'un poste vacant

ATTENDU QUE le Comité de gouvernance et d'éthique ainsi que le Comité de vérification ont des postes vacants ;

C24-05-134

IL EST PROPOSÉ PAR D. Hunt de nommer Sarah Thomas Jerome au Comité de gouvernance et d'éthique et au Comité de vérification pour le reste du mandat en cours ou le 3 novembre 2024.

ADOPTÉ

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de sujets à traiter.

12. DATES DES PROCHAINES RENCONTRES

Séance du 18 juin 2024 – New Carlisle

- Comité exécutif : 9 h 00
- Conseil des commissaires : 9 h 15
-
-

13. DIVERS

M. Gifford informe le Conseil que l'ACSAQ a été invitée à se joindre à la réunion de juin. Il attend la confirmation de sa participation.

M. Gifford a également fait part de son souhait de voir le Conseil rencontrer les directeurs d'école lors d'une réunion en personne (réunion de septembre à Fort-Prével).

Le commissaire Hunt a posé des questions sur les conseils d'établissement. Il souhaitait savoir comment ils fonctionnaient et qui était chargé de les former. Il s'enquiert également des formations disponibles pour les conseils d'établissement.

Kathy Mackenzie et Jane Bradbury ont pu répondre à ses questions.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE À 19 h 16

C24-05-135

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par D. Bourgouin que la séance soit levée.

ADOPTÉ

Secrétaire général

Président